

Objet : Administration générale – Mise à disposition de la salle d'activité du RPE de Frontenex – Centre de formation CmcgFormation

Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Arlysère,

Vu la délibération n°03 du Conseil d'Administration en date du 27 avril 2021 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président du CIAS Arlysère et notamment la conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu l'organisation du stage « Sauveteur Secouriste du Travail Recyclage » le samedi 13 janvier 2024,

Décide

Article 1 : Le CIAS Arlysère met à disposition du Centre de formation CmcgFormation le samedi 13 janvier 2024 la salle d'activité du RPE de Frontenex (Gymnase des coquelicots) pour l'organisation du stage « Sauveteur Secouriste du Travail Recyclage » à destination des assistants maternels agréés du territoire d'Arlysère de 8h30 à 17h30.

Article 2 : Cette mise à disposition est à titre gratuit.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil d'Administration.

Fait à Albertville, le 11/01/2024

Le Président

Franck LOMBARD

